

Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Décembre 2010 – N°26
Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com



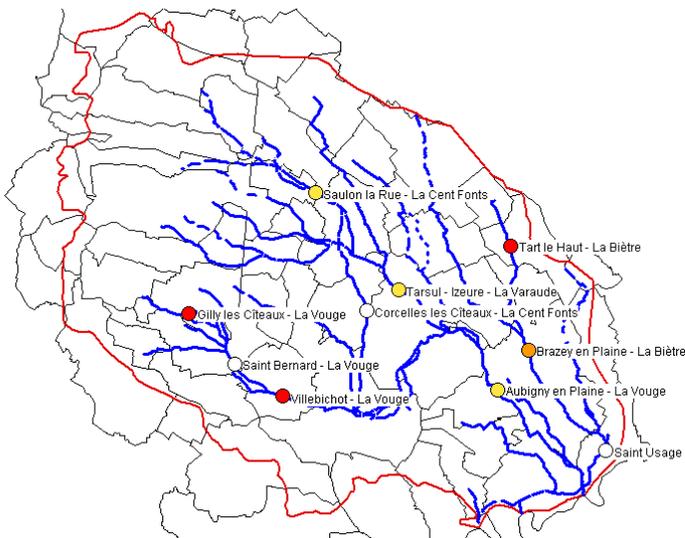
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

La qualité des cours d'eau de la Vouge : Bonne ou mauvaise !

Depuis le 3 août 2005, le SAGE de la Vouge est le document de référence sur notre territoire. Toutefois comme vous le savez, il devra être révisé avant décembre 2012 (le législateur nous a donné une année supplémentaire - confère l'Inf'eau n°24). C'est dans l'optique de faire un état exhaustif de la qualité réelle des cours d'eau que la CLE de la Vouge a sollicité les partenaires institutionnels (Agence de l'Eau RM&C, Conseil Général de Côte d'Or, Agence Régionale de Santé). Nous disposerons ainsi de l'ensemble des données de qualité des eaux du bassin de la Vouge dont ils disposent. A partir du référentiel imposé par la directive cadre sur l'eau, un certain nombre de cartes d'état sont en cours de validation¹.

Les poissons : vigies de la qualité des eaux !

Nous constatons à la lecture de la carte d'intégration de la faune piscicole (Indice Poisson Rivières ou IPR), que la qualité de celle-ci est globalement médiocre sur notre bassin.



Le poisson étant souvent un bon intégrateur de la qualité général d'un milieu, il convient de comprendre les raisons de l'absence ou de la faible présence d'espèces sensibles (truites fario, vairon, chabot, ...) afin de prendre les dispositions pour arriver au bon état à l'horizon 2015.

Les causes de dégradations sont malheureusement multiples et connues de tous ; il s'agit généralement :

- d'un dysfonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs,
- d'une banalisation du faciès des cours d'eau et de leurs abords résultant de rectifications des lits mineurs au fil du temps,
- de l'impact des vannes et autres ouvrages coupant les flux sédimentaires et biologiques,
- de la contamination par les produits phytopharmaceutiques (pesticides),
- de la pollution par les nutriments (nitrates et phosphore) lessivés sur les terres riveraines,
- de la présence de molécules d'hydrocarbures dans les eaux et les sédiments.

Ce résultat n'est pas nouveau, mais désormais il est possible de comprendre localement qu'elles sont les causes majeures de dégradation des eaux et du milieu.

Grâce aux informations collectées et aux données scientifiques plus affinées qu'au moment de la rédaction du premier SAGE de la Vouge, nous pourrions **collectivement** proposer [au sein de la CLE de la Vouge] de nouvelles règles de gestion des activités impactantes sur le bassin de la Vouge.

L'objectif du nouveau SAGE n'est pas de limiter le développement économique du bassin mais bien au contraire de conserver son dynamisme tout en créant des **règles communes** ayant comme but d'améliorer la qualité de notre territoire.

A l'aube de la deuxième décennie du XXI^{ème} siècle qui débute, est-il encore imaginable que, l'intérêt particulier d'une profession ou d'une activité, toute la collectivité soit obligée de payer les dégâts qui en résultent ?

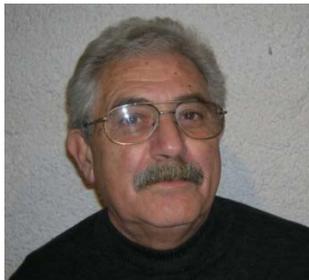
Il n'est plus envisageable de polluer l'eau à un bout de la chaîne et devoir la dépolluer à l'autre bout de celle-ci avant de la distribuer aux consommateurs.

Notre engagement doit non pas s'inscrire dans l'affrontement entre les besoins de chacun mais dans une logique de résultat : celui de **réhabiliter ce qui appartient à tous**.

¹ Les cartes produites devront être validées par la CLE.

QUESTIONS A ...

... M. GELIN Vice - Président du SBV



En tant que Vice-Président du SBV, vous avez en charge le suivi de l'entretien des espaces communaux; pourriez vous nous présenter la démarche lancée en premier sur la Biètré ?

A la création du SBV, nous avons lancé le Défi Biètré afin de diminuer les risques de pollutions par les pesticides en Zones Agricoles (ZA) et Non Agricoles (ZNA). En effet, même si les agriculteurs utilisent près de 90% de la quantité de produits phytopharmaceutiques vendus, les ZNA sont responsables de près de 40% des contaminations des eaux par les pesticides. C'est pour cela que nous réalisons annuellement 5 Diagnostics et Plans de Désherbage Communaux (PDC). A fin 2010, 25 PDC ont déjà été rédigés.

Depuis 2006, la réglementation concernant les pesticides a beaucoup évolué, qu'en pensez vous ?

Les trois évolutions marquantes ont été l'interdiction de traiter à moins de 5 mètres d'un point d'eau, l'enregistrement obligatoire des pratiques à compter de 2011 et l'obligation pour tous les professionnels (agricoles et non agricoles) d'être certifiés par un organisme indépendant dès 2014. Ces modifications valident la démarche engagée, par le SBV, comme les PDC. Il faut rappeler que cet outil permet tout à la fois de connaître la réglementation, de proposer aux communes des solutions alternatives au « tout chimique » et d'arrêter un objectif de réduction de l'usage des pesticides sur les espaces communaux. Un PDC n'est pas coercitif mais plus une aide à la décision des élus.

L'eau, quels devoirs ?

L'eau « c'est la vie » ; c'est une richesse mise à notre disposition ; en la préservant nous protégerons notre environnement. Dans ces conditions ce capital « Eau », que nous léguerons à notre descendance, ne sera pas souillé. Mettons tout en œuvre pour que l'eau soit de l'eau en MAJUSCULE.

Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM&C et du Conseil Régional de Bourgogne

LA VIE DU SBV

Nous vous rappelons que **l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve est du ressort du SBV**. Localement des travaux, sans concertation préalable, ont été entrepris. Le SBV a fait le nécessaire auprès des services compétents. Il vous est rappelé que les services du SBV sont à votre écoute et dans le cadre de leurs compétences, ils peuvent intervenir si l'intérêt général est avéré.



Biètré en amont
(coupe interdite)



Biètré en aval

Depuis deux ans, le SBV a lancé une investigation sur les zones humides du bassin de la Vouge. Les premières conclusions montrent que 1.6% du territoire est concerné. Les milieux les plus intéressants se concentrent principalement en tête de bassins de la Vouge et de la Cent Fonts, de la forêt de Cîteaux, et le secteur de confluences Vouge-Varaude-Noire Potte.



Etang Neuf - St Nicolas les Cîteaux

Des investigations complémentaires seront lancées en 2011 pour identifier les mesures de préservation à mettre en place.

A NOTER

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les travaux à Vougeot sont reportés au printemps 2011.

Une question, un message, ... Contactez : N. BOILLIN

Tél. : 03-80-51-83-23